



Déclaration

Réuni mardi 21 février 2012 sous la présidence du camarade Hassine Abassi secrétaire général, et après avoir passé à l'examen la situation syndicale générale dans le pays et les attaques auxquelles l'UGTT a été l'objet le bureau exécutif :

- **Premièrement :**

Souligne l'importance du rôle joué par les composantes de la société civiles et les structures de l'Organisation à travers les différentes régions du pays dans la campagne de solidarité pour venir en aide aux zones sinistrées suite aux derniers changements climatiques, campagne qui a renforcée la position de l'UGTT en tant qu'organisation nationale qui s'est toujours alignée aux côtés de toutes les catégories de la population.

- **Deuxièmement :**

Condamne vigoureusement les attaques perpétrées contre plusieurs bureaux locaux et régionaux ainsi que le siège de l'UGTT. Ces attaques sont allées jusqu'à incendier des documents du bureau local de Feriana (Gouvernorat de Kasserine), ce qui nous rappelle les attaques dont a été victime l'UGTT lors des événements du 26 janvier 1978 et de 1985. Le Bureau exécutif considère que ces agressions sont des actes criminels lâches qui constituent une continuité dans l'agression contre l'Union et une défiguration de ses prises de positions auprès de l'opinion publique.

- **Troisièmement :**

Avertit contre les dangers de monter l'opinion publique contre l'UGTT par certaines parties au Pouvoir qui visent à instaurer une nouvelle dictature dans le pays et à tous les niveaux.

- **Quatrièmement :**

Réaffirme son attachement à jouer son rôle national et social et à préserver son indépendance dans la prise des décisions qu'il juge opportunes et estime que toutes les tentatives de semer la discorde dans les rangs des syndicalistes ne diffèrent pas des interventions du régime déchu visant à neutraliser l'UGTT et à la dévier du rôle qui lui est assigné. L'UGTT a pu, à travers son histoire, faire échouer ces tentatives vaines et a acquis une expertise dans la réponse à ses adversaires quelles qu'en soient leurs appartenances et leurs méthodes.

- **Cinquièmement :**

Appelle l'ensemble des partenaires à entreprendre les efforts requis afin de traiter les problèmes fondamentaux de nos populations: garantir la sécurité, protéger les biens publics, traiter la situation économique difficile, assurer un emploi stable et décent à tous et faire face à toutes les formes d'emploi précaires et enfin lutter contre la flambée des prix et ce à travers un dialogue responsable et transparent entre les partenaires sociaux.

- **Sixièmement :**

Demande au Gouvernement de respecter les accords signés entre l'UGTT et toutes ses structures et le Gouvernement transitoire et de s'engager à les mettre en œuvre. Il exprime son appui total aux revendications des secteurs visant à améliorer leur situation matérielle et morale.

- **Septièmement :**

Demande au ministère de l'intérieur de faire bénéficier les municipaux de la prime spécifique à l'instar de leurs collègues du même ministère.

- **Huitièmement :**

Condamne la campagne hostile contre la grève légitime des municipaux, grève qui constitue un droit constitutionnel et syndical inviolable.

- **Neuvièmement :**

Fait assumer l'entière responsabilité des attaques et des agressions contre l'UGTT et ses structures, au Gouvernement et aux agents de sécurité qui ont

assisté à ces agressions et fait état de sa volonté de poursuivre les agresseurs qui ont été identifiés dans les différentes régions auprès de la justice.

- Dixièmement :

Appelle l'ensemble des structures de l'UGTT à défendre l'intégrité de l'Organisation et le droit syndical qui se trouve menacé et ce à travers toute action que le Bureau exécutif juge compatible avec les développements de la situation.

- Onzièmement :

Appelle la Commission administrative nationale extraordinaire à se réunir le 23 février 2012 à l'effet d'examiner les attaques programmées contre l'UGTT et de prendre les mesures nécessaires pour défendre l'Organisation.

Tunis, le 21 février 2012

Le Secrétaire Général

Hassine Abassi

